



Logement temporaire pour un nouveau départ, Accueil de personne en situation de précarité, accompagnement administratif, social et fiscal.

Les Logements

- Studio : Chemin Faisant
- Appartement : Le Port d'Attache
- Studio : L'Étoile Filante
- Studio : Joie de Vivre
- Studio : Le Rayon de Soleil
- Studio L'Élan Vital

Horaires Accueil

8.00 AM - 20.00 PM

07.63.64.24.06



actesdespoirs62@gmail.com
14 Avenue Jean Jaurés
62800 Liévin



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PREFECTURE DE LENS

Bureau du Service au Public
25 rue du 11 Novembre
62307 LENS cedex
Tél : 03.21.13.47.51
Fax : 03.21.13.47.29

Le numéro
W627011157 est à
rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'association n° W627011157

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE SOUS-PREFET

donne récépissé à Monsieur le Secrétaire
d'une déclaration en date du : 04 décembre 2024
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

ACTES & ESPOIRS

dont le siège social est situé : 14 avenue Jean Jaurès
62800 Liévin

Décision prise le : 15 octobre 2024

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

Lens, le 06 décembre 2024

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire général

Johann KNOP

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



ACTES & ESPOIRS

Sommaire

Sommaire.....	1
Description Projet.....	2
Logements.....	3
Travaux à prévoir & chiffrage	6
Chiffrage Mobilier	7
Comment nous aider	8

POUR PLUS D' INFORMATIONS

07.63.64.24.06

actesdespoirs62@gmail.com



LE PROJET

Face à la précarité de plus en plus croissante dans le monde en général et dans notre pays en particulier, nous avons décidé d'agir et de tendre la main aux plus démunis. Notre objectif est de redonner de l'espoir et du courage aux personnes ayant traversés des épisodes malencontreux qui les ont menées dans la précarité en collaboration avec les associations et les pouvoirs publics.

L'**association Actes & Espoirs 62** créée et enregistrée sous le numéro W627011157 ayant pour objet principale l'accompagnement des personnes en situations de précarités et d'isolement, ouvre un centre d'accueil en Mai 2025 avec 6 logements pour personnes en situation de précarité, avec le désir de trouver un accompagnement pour rebondir et s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Un soutien pour respecter les normes sociales, administratives et fiscales en suivant les procédures requises.

Des bénévoles seront présents pour contribuer à la mise en forme et à la mise à jour des CV, ainsi qu'à la recherche d'emploi à l'aide d'outils numériques dans un espace prévu dans l'immeuble à cet effet.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

07.63.64.24.06

actesdespoirs62@gmail.com



LES ESPACES CREES

- Appartement 63 m²: Le Port d'Attaché
- Appartement 33 m²: L'Étoile Filante
- Studio 29 m²: Chemin Faisant
- Studio 21 m²: Joie de Vivre
- Studio 26 m² : Le Rayon de Soleil
- Studio 33 m² : L'Élan Vital
- Bureau Accueil 14 m² : Informatique & Conseils
- Friperie & Tisanière 15 m²
- Buanderie 5m²



RNA: W627011157

actesdespoirs62@gmail.com



CHIFFRAGE TRAVAUX

L'immeuble est à rénové intégralement.

Un budget à hauteur de 52 816 euros a été pensé comme suit avec le concours de dons, la mobilisation de personnes bénévoles et professionnels du bâtiment.

- Isolation & doublage : 5600€
- Plomberie : 6060€
- Electricité : 4156€
- Peinture & Enduit : 1500€
- Main d'oeuvre Pro: 25000€





CHIFFRAGE MOBILIER

- Kitchenette X6 : 3996€
- Mobilier (Canapé, table, Lit, armoire) x 6 : 3000 €
- Salle ordinateur 3 PC : 1500€
- Salle Tisanerie (Canapé, Table, chaise) : 1000€
- Buanderie (Machine a laver sechante) X2 : 1000€



RNA: W627011157

actesdespoirs62@gmail.com



SOUTENIR LE PROJET

- Aide au travaux
- Dons de Matériels
- Dons de mobiliers
- Dons d'électroménagers
- Dons financiers projet "Espoir 62800" via RIB
- Cagnotte "Espoir 62800" via QR code



Merci infiniment pour votre généreux don ! Grâce à votre soutien, nous sommes un peu plus près de réaliser ce projet. Votre contribution compte énormément pour nous.

Actes & Espoirs

RNA: W627011157

actesdespoirs62@gmail.com